Communiqué de presse
Bordeaux, le 9 décembre 2025

Attribution gratuite de BSA autonomes au profit de tous les actionnaires

Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialiste français du data marketing, rappelle aujourd'hui l'émission et l'attribution gratuite de BSA autonomes à tous ses actionnaires (les « BSA O »).

Émission et attribution des BSA autonomes (les « BSA O »)

Comme annoncé à l'occasion du succès de l'augmentation du capital réalisée le 27 novembre 2025, il est émis et attribué, ce jour, gratuitement et à chaque actionnaire Klarsen, 518.700 BSA O[1] à raison de 1 BSA O pour 7 actions détenues postérieurement à l'Augmentation de Capital.

Les BSA O seront négociables sur le marché Euronext Growth Paris à compter du 10 décembre 2025 (code ISIN : FR0014013TD1) et seront exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2026.

Moyennant un prix d'exercice unitaire de 1,00 euro, chaque BSA O donnera le droit à une nouvelle action.

Caractéristiques des BSA autonomes gratuits

Les principales caractéristiques des BSA O sont reproduites en annexe du présent communiqué et, de façon détaillée, dans l'avis d'attribution qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 décembre 2025.

Détention et exercice – Modalités pratiques

Il est rappelé qu'un BSA ne peut pas être logé sur un PEA. En conséquence, tout BSA attribué, en contrepartie d'actions initialement détenues sur un PEA, doit être inscrit sur un compte-titre ordinaire (CTO).
Chaque titulaire de BSA doit se rapprocher de son conseiller financier afin de connaître la marche à suivre propre à son établissement pour inscrire les BSA ainsi attribués dans un support approprié.

En outre, il est à noter qu'en fonction des établissements financiers, il est possible d'exercer les BSA sur leurs plateformes en ligne (sous réserve de disposer des fonds nécessaires pour les exercer). Dans le cas contraire, il vous sera nécessaire de compléter un bulletin de souscription/exercice sous format papier. A cet effet, nous vous invitons également à vous rapprocher de votre conseiller.

[1] Sur la base d'un capital social post-Augmentation de Capital composé de 3.630.900 actions.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Éligibilité PEA PME-ETI

Klarsen rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités présentées dans son rapport de gestion 2024, en ligne sur le site de la Société (www.klarsen.com).

Intermédiaires financiers et conseils des opérations

Conseil financier

Conseil juridique

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Klarsen est propriétaire de DAFI : Solution ERP, et de ITL : Acteur de référence dans le domaine de la vente à Distance.

Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur www.klarsen.com

Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement,
aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Klarsen dans un quelconque pays.
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).
S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Klarsen d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.
Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Klarsen ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Klarsen n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Klarsen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.
Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Klarsen sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Klarsen ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.
Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Klarsen ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Klarsen. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Klarsen ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.
La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.
Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.
Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Annexes

Le tableau ci-après présentes les principales caractéristiques des BSA autonomes gratuits (BSA O).

Les caractéristiques définitives des BSA O sont décrites dans l'avis d'attribution publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 décembre 2025.

Caractéristiques principales des BSA O

Forme	Nominatif ou au porteur
Attribution	1 BSA O a été attribué pour 7 actions détenues post Augmentation de Capital
Nombre	518.700
Date d'émission et d'inscription en compte	9 décembre 2025
Code ISIN	FR0014013TD1
Cotation des BSA O	Les BSA O seront cotés sur Euronext Growth Paris durant leur période d'exercice
Période d'exercice	Du 10 décembre 2025 au 31 décembre 2026
BSA O non exercés	Les BSA O non exercés au 31 décembre 2026 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.
Parité d'exercice	1 BSA O donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle de Klarsen d'une valeur nominale de 0,20 euros
Nombre d'actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA O	518.700 actions nouvelles représentant 12,50 % du capital social de Klarsen à date et 10,84 % du capital social de Klarsen après exercice de l'intégralité des BSA P
Prix d'exercice des BSA O	1,00 euro par BSA 0
Modalités d'exercice	Pour exercer leurs BSA 0, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et devront se libérer du montant de leur souscription. Société Générale Securities Services assurera la centralisation de ces opérations.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA O	518.700 euros